

Treboux : suite

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **6 (1868)**

Heft 28

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ne peut vaincre une émotion profonde qui fait jaillir des larmes de ses yeux. Il se demande quels sont ceux qui atteindront le but de leurs efforts, et qui trouveront dans la position qu'ils auront conquise la sérénité d'une conscience calme et le bonheur qu'ils ont rêvé? Combien se laisseront décourager dans ce rude chemin, qu'il faut parcourir sous peine de déchoir? Combien tomberont dès les premiers pas et rouleront d'abîme en abîme jusqu'à ce gouffre insondable qu'on nomme le déshonneur? Combien seront fauchés par la mort avant d'avoir commencé la grande lutte du bien contre le mal?

Combien, fidèles au devoir, ne verront jamais se réaliser leurs espérances et courront après un idéal qui leur échappera toujours?

Combien traverseront la vie sans avoir rien vu, rien appris, sans en savoir davantage sur les hommes et les choses qu'à l'heure où, distraits par le vol d'une mouche, ils ne prêtaient aucune attention à la parole savante de leur professeur?

La dernière partie de la fête, goûter, jeux et feu d'artifice, attire une foule compacte dans la plaine de Plainpalais. La joie de tous ces enfants est bonne à voir, mais n'inspire plus de graves pensées: on grille au soleil, on se coudoie, on se heurte; on voit passer des toilettes de bon et de mauvais goût, et bientôt on se lasse, car rien n'est plus fatigant que de tourner longtemps dans le même cercle.

Le lendemain, la fête se répète pour les classes primaires et le jeudi suivant pour les classes secondaires.

Y.

Soyez les bienvenus, vous dont la prévoyance
Et le travail et la fraternité
Dans vos foyers entretiennent l'aisance
Même aux jours de l'adversité.

Telles sont les paroles qui accompagnaient, dimanche dernier, le premier des nombreux arcs de triomphe que l'on rencontrait en entrant à Nyon, par le chemin de fer. Elles me paraissent résumer parfaitement l'esprit de la Société à qui l'on faisait fête et le progrès immense qu'elle peut réaliser dans le pays en substituant à la charité officielle ou à l'aumône, la *prévoyance* et la *solidarité*. On comprend que je veux parler de la *Société vaudoise de secours mutuels* qui a eu, les 4 et 5 juillet, son assemblée générale à Nyon. Cette société, qui comptait au 31 décembre dernier 3271 membres, confie son administration à des comités de sections, au nombre de 24, à un comité central et à un agent central. Les comptes sont examinés chaque année par les délégués des sections, élus dans la proportion de un délégué pour 50 membres. C'est cette réunion des délégués, qui a eu lieu samedi dernier au château de Nyon; outre l'approbation des comptes, cette assemblée a eu à traiter plusieurs questions relatives aux statuts. Après une séance de plus de trois heures, marquée au coin de la confiance et de la satisfaction, les délégués ont pu, en parcourant les rues de Nyon, s'assurer que la cité équestre voulait recevoir grandement ses invités; partout des guirlandes,

des transparents, partout la verdure, autant dire partout la forêt!

Ce n'étaient pas seulement les membres de la section de Nyon qui s'étaient mis en fête; c'était la population tout entière, particuliers et autorisés! Un gracieux bassin, entouré de verdure, avait été créé sur la promenade de *Perd-Temps*; l'usine du Boiron avait orné cette oasis de ses plus gracieuses productions et un industriel de Nyon, dont le nom m'échappe y avait ajouté des bancs et des chaises parfaitement confortables. Un jet d'eau qui se dressait au milieu du bassin, promettait la fraîcheur à ceux que le soleil de juillet pouvait incommoder; malheureusement, la pluie tombait, tombait toujours et faisait craindre que la cantine voisine ne fut trop grande, avec ses 1200 couverts et sa salle de bal.

La journée du samedi se termina par une promenade à Prangins, avec visite à la Bergerie, où bon nombre de personnes admiraient la belle organisation de l'exploitation agricole. Le soir, la cantine, éclairée au gaz, recevait de nombreux visiteurs.

Le lendemain, dimanche, la pluie était là menaçante, ce qui n'empêcha pas le cortège d'être aussi imposant qu'on avait pu l'espérer: plus de 1300 citoyens le composaient; précédé de la musique militaire du 4^e arrondissement, des drapeaux des sections et de ceux de deux sociétés de secours mutuels de Genève, il parcourut la ville pour se rendre au temple. Selon un usage respectable, l'assemblée générale des sociétaires, commence par implorer la bénédiction du Tout-Puissant, avant de passer à ses travaux. Elle ne croit pas, comme le congrès ouvrier de Lausanne, qu'il soit indigne d'une société humanitaire de se placer sous l'égide de Dieu.

L'après-midi, banquet; le soir, bal dirigé par l'orchestre de Beau-Rivage. Le beau temps est revenu, l'entrain et la gaité se mettent de la partie et quand, le soir, la ville s'illumine et qu'une promenade aux flambeaux entraîne ceux qui ne craignent pas une nouvelle course au travers des rues de Nyon, on peut voir que la fête se termine dignement, avec de la joie dans les cœurs, mais aussi avec une convenance parfaite, qui ne s'est pas démentie un seul instant.

S. C.

TREBOUX

II

Un moment après ils avaient rejoint la grande route. La campagne était triste; on ne voyait point d'habitants; cependant, à l'extrémité du chemin, parurent deux gendarmes qui conduisaient un vieillard dont les mains étaient attachées par des menottes. Une femme âgée et une jeune fille suivaient à quelques pas derrière les chevaux.

Les voyageurs s'arrêtèrent pour laisser passer le cortège qui défila silencieusement; ils le suivirent des yeux, puis ils reprirent leur marche. Des scènes de ce genre se répétaient trop souvent à cette époque pour produire de durables impressions. D'ailleurs le plus âgé de nos personnages, comme on a pu déjà le remarquer, faisait peu de réflexions sur les incidents de la route, et, dans la longue association de deux hommes de positions et de caractères différents, le jeune Français avait quelquefois regretté de n'avoir pas un camarade plus communicatif que le sien.

Après une heure de marche, le guide fit remarquer à son compagnon, dans le lointain, un clocher éclairé par les

rayons du soleil couchant : « C'est là-bas, » dit-il, et ils continuèrent à cheminer en silence.

La première maison de ce village avait été disposée pour un corps de garde ; sur la façade était écrite la formule ordinaire, *Liberté, Egalité ou la Mort*. Un peuplier voisin était coiffé d'un énorme bonnet de fer-blanc, autour duquel flottait un drapeau tricolore ; des affiches tapissaient le tronc. Ainsi surchargé, l'arbre gouvernemental était languissant, il semblait regretter l'existence inofficielle de ceux dont les branches se balançaient en liberté au souffle des vents.

Un factionnaire de quatorze ou quinze ans se promenait devant le corps de garde, pénétré de l'importance des fonctions qui lui avaient été confiées. « On ne passe pas, s'écria-t-il ; montrez vos papiers. »

— Ne t'inquiète pas, camarade, répondit le voyageur, je suis en règle. Où est le maire de la commune ? j'ai à lui parler.

— Le maire, c'est ce gros homme que vous voyez là-bas à faire boire ses vaches. Du reste, excusez, il faut être sur ses gardes, voyez-vous. On s'est aperçu que cette route a été prise par les ennemis de la république. On a l'œil sur eux, je vous en réponds. Tout à l'heure, ils viennent d'en emmener un.

— Sois tranquille, mon garçon, je ne les aime pas mieux que toi.

— Eh bien, citoyen Treboux, toujours en course comme le Juif errant ! s'écria l'homme sur lequel reposait la responsabilité du bourg de St-Laurent.

— Ah ! votre république me dégourdit joliment ; me voilà engagé dans une fourniture de bœufs pour l'armée des Alpes. Je ne confie cela qu'à vous, citoyen maire, dont le patriotisme m'est connu. Vous comprenez que si la chose venait à se savoir, les bêtes à l'instant hausseraient de prix.

— Vous savez à qui vous parlez, répondit l'officier municipal avec un signe d'assentiment ; cependant, pardon de ma curiosité, ces vaches, quoique françaises, ne pourraient-elles pas faire partie de la fourniture en qualité de bœufs suisses ? Ne fera-t-on pas quelque chose en faveur d'un patriote ?

— C'est ce dont je venais causer avec vous.

— Quand vous voudrez ; ce soir vous n'allez pas plus loin ? vous couchez ici ?

— C'est mon intention ; il faudra m'expédier mes papiers de façon que je puisse demain passer de bonne heure les premiers postes. L'affaire presse.

— Vous arrivez à propos pour le repas que le club de Saint-Laurent donne en l'honneur des victoires de la république. Les hommes comme vous y sont les bienvenus. Je vous présenterai à notre président, le citoyen Chaussard. On a rarement vu un patriote de cette force, surtout pour les discours. Et ce camarade-là, qui est-il ? ajouta le maire, en désignant le jeune voyageur.

— C'est un cadet de la rue Saint-Denis, fils d'un épicier en gros, que son père m'a confié pour le déniaiser. Le gaillard n'entend pas mal les chiffres, il m'a été recommandé par Robespierre lui-même.

— Oh ! après un pareil nom pour le civisme, il n'y a plus qu'à baisser la tête ; tu nous l'amèneras ce soir à sept heures, c'est entendu.

— Pour tout autre, je dirais non : quand on a fait dix lieues, un bon lit passe avant tout ; mais il me fâcherait de perdre l'occasion de boire un coup avec les républicains de St-Laurent.

A sept heures le cortège, formé des membres du club et de la municipalité cheminant deux à deux au milieu d'une haie de femmes et d'enfants accourus pour jouir de la solennité de la cérémonie, se présentait au cabaret du chef-lieu. Les convives franchirent l'escalier de bois qui conduisait au premier étage, et entrèrent dans une grande salle où la table était servie. On y voyait pour tout ornement les bustes de Lepelletier et de Marat, couronnés de lauriers, séparés par la Déclaration des droits de l'homme.

L'homme officiel, le héros du jour, le président Chaussard, avec ses moustaches noires, un long sabre trainant sur le plancher et deux pistolets à la ceinture, était dans un continu mouvement. Il accueillit fort bien les deux étrangers, jetant cependant sur le plus jeune un regard scrutateur qui

donna un moment d'inquiétude à son compagnon ; mais celui-ci se rassura lorsqu'il vit que, tandis que lui-même était placé au milieu de l'état-major de la fête, son ami était relégué au bout de la table, au milieu des patriotes de seconde classe, où le garde-champêtre de la commune et le taupier l'accueillirent avec fraternité.

Avant de mettre la main aux plats espacés à de grandes distances sur la longue table, on attendait le discours d'ouverture. Le président se rendit au désir général.

« Chers amis, s'écria-t-il, nous voici rassemblés dans ce banquet fraternel pour célébrer les victoires remportées par la république sur les tyrans de l'Europe. Livrons-nous, dans ce jour, à l'allégresse la plus pure. Puisse le bruit de notre patriotisme parvenir aux oreilles de nos frères de Paris ! puissent les mânes des deux martyrs de la liberté qui nous contemplent en être réjouis ! et puisse ce fer que j'agite (*il avait saisi son couteau*) être plongé dans le sein du dernier des rois et du dernier des prêtres ! »

Ce discours, que j'abrège, fut suivi d'applaudissements ; puis, tandis que les assiettes se couvrent de tranches de bœuf et de choux fumants, on prie l'honorable convive qui arrive de Paris de raconter ce qu'il a vu dans la grande ville ; enfin, soit par une démarche habilement ménagée, soit par un effet du hasard, la servante de l'auberge vient placer avec solennité, devant le président, une lettre timbrée d'un sceau officiel. Il la décachète et lit à haute voix :

« Le commissaire de la Convention près le département du Jura informe ses concitoyens que, le 16 octobre dernier, le tribunal révolutionnaire, faisant droit aux conclusions de Fouquier-Tinville, a condamné à la peine de mort la ci-devant reine Marie-Antoinette, qui, sans nul doute, a subi à l'heure qu'il est la peine due à ses crimes. »

Cette lettre, achevée aux cris de Vive la république ! provoqua une santé à la mort de la ci-devant reine, l'Autrichienne, etc. L'enthousiasme qui accompagna cette santé fut cependant troublé par le bruit discordant d'un verre qui vint se briser contre la paroi. Tous les regards se portèrent vers l'extrémité de la table où l'on vit le jeune voyageur debout et dans l'attitude d'un homme qui semble défier l'assemblée entière.

« Quel est le maladroit qui a fait le coup ? s'écria Treboux. Ah ! c'est mon collègue ! je le reconnais bien là ! Il n'en a pas fait d'autres tout le long de la route. »

Mais le coupable ne paraissait ni honteux de sa faute, ni disposé à s'en excuser ; au contraire, la tête levée, les yeux brillants d'indignation : « Citoyens, s'écria-t-il d'une voix émue, il m'est impossible de boire à la mort d'une femme innocente... »

Il eût continué si son compagnon ne se fût hâté de l'interrompre par cette sévère réprimande :

« Guillaume, mon ami, épargne-nous ces airs de ci-devant épicier qui ne conviennent plus dans notre république ; je te l'ai dit cent fois. Un bourgeois de la rue St-Denis n'est maintenant pas plus qu'un autre. Va te coucher, et apprends à respecter un peu mieux les dignes républicains de Saint-Laurent. » (A suivre.)

La livraison de juillet de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE vient de paraître à Lausanne et contient les articles suivants : 1. Le devoir. — 2. Objet du devoir et pratique du devoir, par M. Ernest Naville. — 3. La belle Synneuve. Nouvelle norvégienne, par l'auteur du *Joyeux garçon*. (Chap. I. Les premiers enseignements de la vie. Chap. II. Amitiés d'enfance.) — 4. La démocratie suisse et son évolution actuelle, par M. Ed. Tallichet. — 5. Scènes de la vie hongroise. — L'ouvrier horniaque, par M^{me} E. de Gyioko. — 6. La campagne de Bohême en 1866. Souvenirs personnels d'un officier suisse au service de Prusse. — 7. Variétés. — La question du fœhn, par M. Eug. Rambert. — 8. Chronique. — 9. Causeries parisiennes.

BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — Correspondance d'Allemagne.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.